



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 225 - AOUT 2014

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014231-0019 - Arrêté portant délégation de signature à M. Thierry NELSON, chef du bureau de la dépense à la direction des finances, des ressources humaines et des moyens	1
Arrêté N °2014231-0020 - Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord	4
Arrêté N °2014231-0049 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière de gestion de la Cité administrative de Lille	9
Arrêté N °2014231-0050 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord, en matière domaniale	12
Arrêté N °2014231-0051 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière de gestion de patrimoines et de biens privés	17
Arrêté N °2014231-0052 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Christophe LE JEUNE administrateur général des finances publiques adjoint, responsable de la division contrôle de gestion et formation professionnelle de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord	20
Arrêté N °2014231-0053 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Nord- Pas- de- Calais	25
Arrêté N °2014231-0054 - Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs	28



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0019

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Thierry NELSON, chef du bureau de la
dépense à la direction des finances, des
ressources humaines et des moyens



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du
Nord

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté portant délégation de signature à M. Thierry NELSON
chef du bureau de la dépense à la direction des finances,
des ressources humaines et des moyens**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 76 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 portant nomination de M. Thierry NELSON, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de la dépense à la direction des finances, des ressources humaines et des moyens à compter du 30 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Isabelle PEERE, en qualité d'adjointe au chef du bureau de la dépense à la direction des finances, des ressources humaines et des moyens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Thierry NELSON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la dépense à la préfecture du Nord du département du Nord, en sa qualité de chef du centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord, pour les correspondances courantes et copies relatives :

- aux demandes de paiement, aux engagements juridiques, aux titres de perception et à toutes pièces comptables relatives aux recettes et dépenses pour lesquelles le préfet est ordonnateur secondaire ;
- aux titres de perception émis pour le recouvrement des taxes non-fiscales effectuées à l'encontre des débiteurs domiciliés dans le département du Nord ;
- au visa exécutoire des bordereaux récapitulatifs des titres de perception émis par la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry NELSON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Mme Isabelle PEERE, secrétaire administrative de classe supérieure d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la dépense.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014



Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0020

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du
Nord

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté portant délégation de signature
pour l'ordonnement secondaire des dépenses
par le centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 76 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature aux services prescripteurs à l'effet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'administration préfectorale dans la limite des crédits mis chaque année à leur disposition ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 portant nomination de M. Thierry NELSON, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de la dépense à la direction des finances, des ressources humaines et des moyens à compter du 30 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les programmes dont l'exécution de la dépense doit relever du centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux agents membres du centre de services partagés régional Chorus figurant dans le tableau repris dans l'article 2 du présent arrêté aux fins de réalisation dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes sur les programmes suivants :

MINISTERE DE L'INTERIEUR	
0104	Intégration et accès à la nationalité française
0119	Concours financiers aux communes et groupements de communes
0120	Concours financiers aux départements
0121	Concours financiers aux régions
0122	Concours spécifiques et administration
0161	Intervention des services opérationnels
0207	Sécurité et circulation routières
0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0232	Vie politique culturelle et associative
0303	Immigration et asile
0307	Administration territoriale
0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières
SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
0129	Coordination du travail gouvernemental
0165	Conseil d'État et autres juridictions administratives
0333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	
0309	Entretien des bâtiments de l'État
0723	CAS contribution aux dépenses immobilières
0743	CAS pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions
0832	Avances aux collectivités et établissements publics
0833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
MINISTERE DE LA REFORME DE L'ETAT, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
0148	Fonction publique
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE	
0181	Prévention des risques

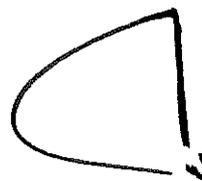
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL	
0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
0209	Solidarité à l'égard des pays en développement
MINISTERE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT	
0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	
0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Article 2 - Les agents membres du centre de services partagés régional Chorus ci-dessous désignés sont habilités à réaliser dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes sur les programmes repris dans l'article 1^{er} du présent arrêté :

Agents	Fonctions	Actes		
M. Thierry NELSON	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales.	Validation des demandes de mise en paiement et titres de perception. Certification du service fait.		
Mme Isabelle HAVET				
Mme Bernadette HERNU				
Mme Isabelle PEERE	Responsable des engagements juridiques.	Validation des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait.		
M. Rodrigue LENCLUD				
Mme Jacqueline GHEERAERT				
M. Franck BOURGOIS	Gestionnaire de dépenses	Saisie des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.		
Mme Nadine CUVELIER				
Mme Véronique DESRUMAUX				
Mme Morgane BIANCO				
Mme Véronique DUCATTEAU				
Mme Christiane EVRARD				
Mme Salima COPIN				
Mme Sandrine LAURENCE				
M. Dominique MILLEVILLE				
Mme Isabelle PATTIN				
Mme Anne-Sophie WIBAUX				
Mme Corinne BAILLEUL			Gestionnaire de dépenses et des recettes.	Saisie des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception. Certification du service fait. Saisie de demandes de paiements.
Mme Béatrice FACHE				

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right that ends in a small hook.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0049

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière de gestion de la Cité administrative de Lille



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Christian RATEL
directeur régional des Finances publiques
de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord
pour la gestion financière de la Cité administrative de Lille**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 modifié relatif au transfert des compétences de la Direction générale des impôts à la Direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009- 707 du 16 juin 2009 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret en date du 3 août 2010 portant nomination et affectation de M. Christian RATEL au poste de directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, et du département du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

Vu l'arrêté du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État du 18 juin 2009 portant création de directions régionales et départementales des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Christian RATEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques de la région Nord / Pas-de-Calais, et du département du Nord :

- pour émettre et adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Lille ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- pour engager et mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Lille.

Article 2 : M. Christian RATEL définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si elle est elle-même absente ou empêchée (décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié – article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des Finances publiques de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François CORDET', written over a white background.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0050

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord, en matière domaniale



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Christian RATEL
directeur régional des Finances publiques
de la région Nord – Pas-de-Calais
et du département du Nord, en matière domaniale**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 modifié relatif au transfert des compétences de la Direction générale des impôts à la Direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret en date du 3 août 2010 portant nomination et affectation de M. Christian RATEL au poste de directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, et du département du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État du 18 juin 2009 portant création de directions régionales et départementales des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Christian RATEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques de la région Nord/Pas-de-Calais et du département du Nord, dans la limite de ses attributions et compétences, pour les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, pour tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

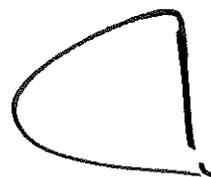
Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux	Art. L. 69 (3 ^{ème} alinéa), R. 32, R. 66, R. 76-1, R. 78, R. 128-3, R. 128-7, R. 128-8, R. 129-1, R. 129-2, R. 129-4, R. 129-5, R. 148, R. 148-3, A. 102, A. 103, A. 115 et A. 116 du code du domaine de l'État. Art. L. 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
2	Stipulation au nom de l'État dans les actes d'acquisition et de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 18 du code du domaine de l'État.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 1 du code du domaine de l'État.
4	Acceptation de remise au domaine des biens immobiliers et constatation des remises d'immeubles aux services publics affectataires.	Art. R. 83-1 et R. 89 du code du domaine de l'État.
5	Arrêtés d'affectation définitive ou provisoire et arrêtés portant changement d'utilisation des immeubles domaniaux ou des immeubles détenus en jouissance par l'État.	Art. R. 83 et R. 84 du code du domaine de l'État.
6	Octroi des concessions de logements.	Art. R. 95 (2 ^{ème} alinéa) et A. 91 du code du domaine de l'État.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1 ^o et 2 ^o , R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'État.
8	Participation du service du Domaine à certaines adjudications d'immeubles dont les propriétaires avaient bénéficié de prêts spéciaux à la construction garantis par l'État.	Art. R. 105 du code du domaine de l'État.

Article 2 : M. Christian RATEL définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si elle est elle-même absente ou empêchée (décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié – article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des Finances publiques de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right that ends in a small hook.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0051

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière de gestion de patrimoines et de biens privés



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Christian RATEL
directeur régional des Finances publiques
de la région Nord – Pas-de-Calais
et du département du Nord
en matière de gestion de patrimoines et de biens privés**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code du domaine de l'État, notamment ses articles R. 158 et R. 163 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration, modifié par le décret n° 95-1007 du 13 septembre 1995 relatif au comité interministériel pour la réforme de l'État et au Commissariat à la réforme de l'État, le décret n° 97-463 du 9 mai 1997 et le décret n° 99-896 du 20 octobre 1999 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 modifié relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale, notamment en son article 6 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination et affectation de M. Christian RATEL au poste de directeur régional des Finances publiques de la région Nord/Pas de Calais et du département du Nord;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu l'arrêté du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État du 18 juin 2009 portant création de directions régionales et départementales des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim ;

ARRÊTE

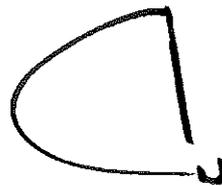
Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Christian RATEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques de la région Nord/Pas-de-Calais et du département du Nord dans la limite de ses attributions, et compétences, pour tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Article 2 : M. Christian RATEL définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si elle est elle-même absente ou empêchée (décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié – article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des Finances publiques de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. CORDET', written over a faint, large, stylized outline of the letter 'C'.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0052

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Christophe LE JEUNE administrateur général des finances publiques adjoint, responsable de la division contrôle de gestion et formation professionnelle de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à
M. Christophe LE JEUNE
administrateur général des finances publiques adjoint,
responsable de la division contrôle de gestion et formation professionnelle
de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté en date du 22 avril 2013 portant nomination de Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques adjoint et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-calais, et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques adjoint, pour :

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale du Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, ainsi que de l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

→ recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 – « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
- n° 218 – « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- n° 309 – « Entretien des bâtiments de l'État » ;
- n° 723 – « Contribution aux dépenses immobilières » ;
- n° 741 – « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » ;
- n° 743 - « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions » ;

→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, dans le cadre de la gestion de la cité administrative de Lille, sur le compte de commerce n° 907 - " Opérations commerciales des domaines ".

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes. S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques adjoint, pour :

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord.

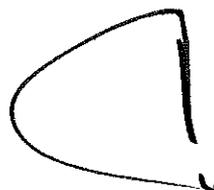
Article 3 : Demeurent réservés à la signature du préfet du Nord :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 4 – M. Christophe LE JEUNE peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a small hook.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0053

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Nord- Pas- de- Calais



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Christian RATEL
directeur régional des Finances publiques
de la région Nord – Pas-de-Calais
et du département du Nord
en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés
de la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination et affectation de M. Christian RATEL au poste de directeur régional des Finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Christian RATEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Nord/Pas-de-Calais et du département du Nord, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer les arrêtés relatifs à la fermeture circonstancielle des services de la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des Finances publiques de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right that ends in a small hook at the bottom.

Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014231-0054

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 19 Août 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation du pouvoir
d'homologuer les rôles d'impôts directs



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'État

Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu les conventions internationales conclues entre la république française et les États étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

Vu le code général des impôts, notamment les articles 1658 et 1659 fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

Vu l'article 376-0 bis de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

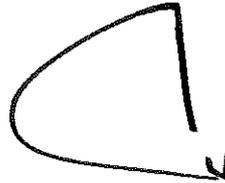
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et du directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilés ainsi que les titres de recouvrement émis par les États étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur régional des finances publiques sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small hook at the bottom right.

Jean-François CORDET